
	<b>STUDEO (Gestion de la formation)</b>	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Nationale	<b>Information aux « personnes concernées »</b>	Page 1 sur 1

<b>Finalité et fonctions principales du traitement</b> (cadre légal s'il y a lieu)		
<p>Mise en place d'une application temporaire de gestion de la formation, en attente de la mise en place du module formation intégré au Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH PLEIADES) unifié pour l'ensemble du RSI (caisse nationale et les caisses de base). Cette mise en place permet de gérer la formation dans le cadre du centre national de formation, pour les personnels de la caisse nationale et des caisses régionales, jusqu'à la mise en place de l'application cible (intégrée au SIRH) prévue pour fin 2011/début 2012 (sauf évolution).  Les fonctions principales sont : recensement des demandes de formation, analyse de ces demandes, mise en œuvre et suivi des formations, statistiques.</p>		
<b>Catégories de personnes concernées par le traitement</b>		
L'ensemble des personnels, caisse nationale et caisses de base sont concernés.		
<b>Catégories de données à caractère personnel</b> (même codification que formulaire CNIL de Déclaration normale + autres au-delà de P)	<b>Catégories de destinataires des données, internes ou externes</b> (toutes catégories de données si : ► ..)	<b>Durée de conservation des données</b> (toutes catégories de données si : ► seul)
<ul style="list-style-type: none"> <li>► Identification</li> <li>► Vie professionnelle</li> <li>►</li> <li>►</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Personnes habilitées du service du personnel</li> <li>► Personnes habilitées du centre national de formation</li> <li>► Personnes habilitées gérant la formation dans les caisses de base (référents formation)</li> </ul>	3 ans suivant l'année du dernier remboursement effectué pour l'action de formation. En revanche cette durée sera portée à dix ans pour les actions bénéficiant de fonds européens.
<b>Interconnexions, mises en relation avec d'autres traitements</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>► Sans objet</li> <li>►</li> </ul>		
<b>Responsable du traitement</b>	<b>Service(s) responsable(s) de la mise en œuvre</b>	
Directeur général de la Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants  Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex	Direction des Ressources Humaines de la caisse nationale et plus particulièrement le Centre National de Formation.  Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex	
<b>Service(s) en charge des droits d'accès et de rectification</b>	<b>Création/Modifications/Suppression : date, référence, cause</b> (purge de la fiche 3 ans après suppression du traitement)	
Service du Personnel des caisses de base du Régime Social des Indépendants (coordonnées disponibles sur le site Internet <a href="http://www.le-rsi.fr">www.le-rsi.fr</a> );  ou à défaut : Direction des Ressources Humaines de la Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex (par mail : <a href="mailto:svp.grh@le-rsi.fr">svp.grh@le-rsi.fr</a> )	<b>Création</b> : Déclaration de conformité à la norme simplifiée 46, numéro 1388024 en date du 29/09/2009	
<b>Autres informations</b> (s'il y a lieu)		
<ul style="list-style-type: none"> <li>► <b>Transferts de données hors Union Européenne</b> : NON</li> <li>► <b>Droit d'opposition</b> : OUI pour des motifs légitimes</li> </ul>		